

Mettet : vivons ensemble en harmonie !

Charte de bon voisinage
entre nouveaux arrivants et agriculteurs
ou comment améliorer les relations
entre usagers de l'espace rural

S'installer en commune rurale* rime bien souvent avec opter pour un mode de vie au calme, au grand air, dans un écrin de verdure, et correspond même pour certains à un véritable retour aux sources.

Si telles sont vos motivations alors vous êtes certainement installés au bon endroit!

La commune de Mettet vous souhaite la Bienvenue !

Aux nouveaux habitants
de la Commune
de Mettet

* Commune rurale signifie aussi agriculture.
L'agriculture est une des activités les plus emblématiques du monde rural. Qui imaginerait une campagne sans veau, vache, cochon et courée ?

L'agriculture source de production alimentaire

Le rôle premier de l'agriculteur est de fournir en quantité et en qualité les matières nécessaires à l'alimentation humaine et animale. Sans agriculture, plus de pain sur nos tables, plus de steak dans nos assiettes !

L'agriculture protectrice de l'environnement

- La nature est l'outil de travail de l'agriculteur : inutile de dire qu'il doit la protéger et la conserver. Ainsi, il respecte des réglementations et des normes régionales, nationales ou européennes. Il s'engage aussi dans des contrats volontaires comme les mesures agro-environnementales. Enfin, il participe de façon active à la protection des eaux et des sols, la lutte contre l'érosion et les coulées boueuses, la conservation de certaines espèces animales et végétales protégées...

L'agriculture essence du paysage

L'agriculture a un impact fort sur le paysage : ce sont les travaux agricoles qui ont façonné le paysage. Aussi peut-on dire que l'agriculteur joue le rôle important de gestionnaire du paysage. Le territoire communal devient un immense jardin potager qu'il entretient par un travail régulier. Lorsque l'activité agricole décline, les parcelles deviennent friches et le paysage est fortement modifié.

L'agriculture génératrice d'emplois et de services

Sur la commune de Mettet, on dénombre une centaine d'agriculteurs (recensés comme tels), mais, ce ne sont pas les seuls actifs de la filière agricole. En amont et en aval, on trouve un grand nombre de personnes employées à encadrer et conseiller la profession, à transformer et distribuer les produits : administrations, organisations professionnelles, banques, assurances, industries agro-alimentaires, horeca,...

L'agriculture au service de la société

La présence d'agriculteurs permet le maintien d'un tissu social. Souvent les agriculteurs s'impliquent dans la vie de leur commune, soit comme élu, soit en participant à la vie associative, ou encore en développant la vente directe de leurs produits à la ferme.

Troubles normaux du voisinage

Si l'agriculture remplit de multiples fonctions, elle est aussi cause de « désagréments » et de « nuisances » bien connues : boues sur les routes, charroi et encombrement de la circulation, bruit, mauvaises odeurs, ... Les agriculteurs sont conscients de ces inconvénients et s'efforcent de les réduire, en respectant les réglementations en vigueur : épandage d'effluents, nuisances sonores, distance des bâtiments d'élevage par rapport aux habitations, mise aux normes des bâtiments, ...

Finalement ces inconvénients sont souvent les mêmes qu'on provoque en jardinant chez soi où le bruit de la tondeuse à gazon fait écho au bruit des engins agricoles : il faut donc tolérer l'un comme l'autre et s'astreindre à en limiter l'usage à des horaires adéquats.

La campagne est un espace
partagé

En tant que nouvel arrivant,
vous vous installez dans un
espace que vous allez partager
avec d'autres. Pour éviter tout
conflit et savoir bien vivre
ensemble, en harmonie, il
convient d'adopter les "règles
d'or de la bonne entente entre
usagers" !

Courtoisie
Ecoute
Respect mutuel
Tolérance
Dialogue
Concertation
Et... sens de l'humour

1 BON POINT



En tant qu'agriculteur,
je m'engage !

A gérer mon exploitation de manière **responsable**,
comme un véritable chef d'entreprise.

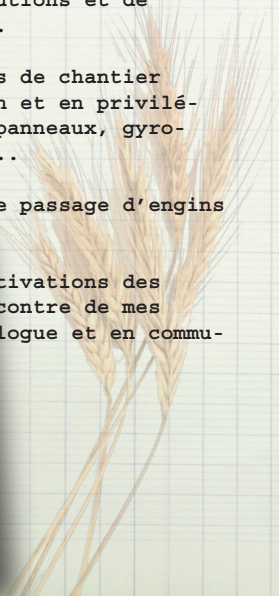
A améliorer les pratiques qui génèrent des
nuisances ou à trouver des **solutions adaptées**.

A respecter les **règlementations et normes** en
matière de réduction des pollutions et de
protection de l'environnement.

A sécuriser au mieux les zones de chantier
dangereuses pour la population et en privilé-
giant la **sécurité routière** : panneaux, gyro-
phares, éclairage suffisant,...

A nettoyer les routes quand le passage d'engins
a laissé de la **boue**.

A **écouter** les arguments et motivations des
riverains, en allant à la rencontre de mes
voisins, en favorisant le dialogue et en commu-
niquant sur mes pratiques.



En tant que nouvel
habitant, je m'engage !

A **respecter** l'agriculture comme toute autre activité économique.

A prendre connaissance du **calendrier des travaux agricoles** et à comprendre que les travaux agricoles sont liés à des contraintes pratiques, techniques, météorologiques, ou encore économiques et pas seulement au bon vouloir ou à l'humeur de l'agriculteur.

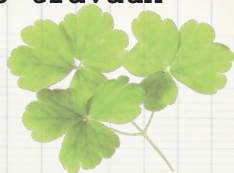
A me comporter de façon **responsable et citoyenne**: je ne jette pas mes ordures et emballages ménagers dans les parcelles agricoles, je ne dépose pas non plus mes tontes de pelouse dans les pâtures (risque important pour la santé animale).

A **adapter ma conduite à la circulation** : je réduis ma vitesse quand je vois un engin agricole, j'ai conscience que les nouveaux engins roulent parfois à des vitesses proches de 70km/h et je dois donc bien évaluer les distances avant de dépasser, j'adapte ma vitesse quand je vois un panneau « chantier agricole » et/ou quand la route est rendue glissante par la boue.

A favoriser la **rencontre et le dialogue** : lorsque je fais face à un problème et suis mécontent, j'essaie d'abord d'en discuter directement avec l'agriculteur. Si le problème persiste ou si un arbitrage par une personne neutre s'impose, je contacte une personne de référence à la commune. J'évite de m'emporter et d'appeler la police ou les pompiers - lesquels ont bien d'autres priorités que les querelles de voisinage.

Le saviez-vous ?
Les dates des semis,
des épandages, de la
fauche et du trans-
port des betteraves
sont fixées par une
réglementation !

Mettet Bottes ! Almanach des travaux agricoles



- Janvier** 15/01 : Fin du chantier «betteraves»
Taille des arbres fruitiers
- Février** A partir du 15: premiers traitements
ponctuels
Taille des arbres fruitiers
Premiers semis en pépinières
- Mars** Démarrage de l'épandage des engrais
Travail du sol
A partir du 15 : semis des cultures de
printemps
- Avril** Mise à l'herbe des vaches
A partir du 15 : première fauche et
récolte de l'herbe(ensilage ou balles)
Travail du sol et semis «maïs»
Traitement du colza et des céréales
- Mai** Fin des semis de printemps
Arrivée des légumes de printemps et
fruits rouges



Pensez à garer votre véhicule pour
faciliter le passage des tracteurs,
dans les rues du village notamment :-)

Juin Rentrée du **foin**
Journée Fermes Ouvertes (www.jfo.be)

Juillet Récolte des céréales et de la paille

Période fort chargée pour les agriculteurs. Parfois, la moisson se poursuit tard la nuit !

Même pressé par la récolte, j'adapte la vitesse de mon tracteur surtout dans les rues du village. Ce sont les vacances ! Des enfants jouent !

Août Récolte des céréales et de la paille
Travail du sol

Septembre Démarrage des semis d'hiver «froment, orge de brasserie, colza»
Récolte des **pommes de terre**
Récolte du **maïs** et ensilage
Arrachage des **betteraves**

Octobre Travail du sol et semis
Récolte des pommes de terre
Récolte du maïs et ensilage
Arrachage et transport des betteraves

1 BON POINT

Je ralentis à l'approche de chantiers agricoles ! Attention, certains tracteurs roulent à 70km/h !

Novembre Mise à l'étable des vaches
Transport des betteraves

Décembre Transport des betteraves

En cas de gêne
ou de litige,
dialoguez d'abord !



La Charte et l'almanach des travaux agricoles sont communiqués à chaque nouvel arrivant sur la commune de Mettet.

Le nouvel arrivant est invité à signer la Charte comme preuve de son engagement (via le site web www.mettet.be). Il recevra alors un auto-collant « **Mettet : vivons ensemble en harmonie - J'adhère !** »

La Charte est également affichée dans l'entrée de la maison communale.

Elle est envoyée à tous les habitants de Mettet via le bulletin communal (livret à détacher).

Des communications régulières sont faites lors d'événements ou activités organisés par la commune ayant un lien avec la vie rurale et/ou l'agriculture.



Wallonie

Avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et du Service Public de Wallonie (Générationnelles rurales)

Textes : Groupe de travail agriculteurs et Commission Locale de Développement rural

Mise en page : Trame SCRL

Editeur responsable : AC Mettet
Octobre 2011